



HUITIEME CONFERENCE DES ETATS PARTIES AU TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES

-----0-----0-----

-----0-----

DECLARATION DU BURKINA FASO

DEBAT GENERAL

PRONONCEE PAR :

Genève, 23 aout 2022

(A vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso salue l'Organisation de la 8^{ème} Conférence des Etats parties au Traité sur le Commerce des Armes (TCA) et remercie le Président de la CEP8, SEM. l'Ambassadeur Thomas GÖBEL, ainsi que le Secrétariat du TCA pour leurs efforts inlassables en vue de la tenue effective de la présente session qui est un cadre idéal d'échanges sur les défis que pose la problématique des armes à notre monde en général, et aux pays du Sahel en particulier. Le thème de la présente session « Promouvoir la responsabilité des transferts internationaux d'armes conventionnelles » exprime la nécessité d'une responsabilisation de l'ensemble des acteurs pour garantir un monde exempt du fléau de la circulation illicite des armes.

Monsieur le Président, Distingués délégués

Au Burkina Faso, à l'instar des autres pays du Sahel, le phénomène de la prolifération et de la circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) constitue un défi majeur pour la sécurité et le développement.

En effet, la prolifération des armes légères et de petit calibre constitue une véritable préoccupation pour le Burkina Faso ainsi que l'ensemble des Etats de la bande sahélo-saharienne, car ces armes se révèlent être la première source de menace à la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Même si elles ne sont pas la cause directe des crises et des conflits, elles les alimentent et constituent un terreau fertile qui les favorisent.

Aussi, dans un contexte de terrorisme et de criminalité transnationale organisée, les ALPC nourrissent la violence armée et freinent le développement socio-économique de nos Etats.

Il ne fait pas de doute que les conséquences de l'insuffisance de traçabilité, des détournements, de l'utilisation illicite des armes par des acteurs non étatiques, notamment les groupes armés terroristes constituent un véritable danger pour la survie de certains Etats dont le Burkina Faso.

C'est pourquoi, la lutte contre le trafic des armes légères et de petits calibres devrait engager toute la communauté internationale à travers une forte volonté dans l'application du traité sur le commerce des armes.

**Monsieur le Président,
Distingués délégués**

Le non-respect de la réglementation, les failles des systèmes et structures de contrôle, la porosité des frontières restent entre autres les facteurs favorisant la prolifération et la circulation illicite des ALPC que connaît les Etats du Sahel en général et le Burkina Faso en particulier.

C'est pourquoi le Burkina Faso s'est engagé dans l'amélioration de son dispositif de contrôle des armes. Au niveau institutionnel, il a procédé à la création de la Commission Nationale de Contrôle des Armes (CNCA) en 2021, qui est la fusion de la Haute Autorité de Contrôle des Importations des armes et de leur utilisation (HACIAU) et de la Commission Nationale de lutte contre la prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (CNLPAL). Cette démarche permet une meilleure gestion de la problématique des armes.

Au niveau du cadre juridique, l'adoption de la loi 030 AN du 18 mai 2021 portant régime général des armes, de leurs pièces, éléments, munitions et autres matériels connexes au Burkina Faso constitue une avancée majeure dans le processus de régulation du commerce, de l'utilisation et de la gestion des armes et des munitions civiles et de guerres.

Par ailleurs, le Burkina Faso a transmis son rapport au titre de l'année 2021, traduisant une fois de plus son attachement au multilatéralisme.

**Monsieur le Président,
Distingués délégués,**

Malgré les efforts du Burkina Faso, les défis liés à la problématique des armes demeurent importants.

A la porosité des frontières qui favorisent le trafic des ALPC, s'ajoute la faiblesse des outils et moyens de contrôle des armes et munitions dont dispose notre pays.

En effet, le Burkina Faso travaille à marquer l'ensemble des armes détenues par les forces de défense et de sécurité et effectuer un marquage systématique de toutes les armes importées, avant leur utilisation.

Je voudrais donc appeler toutes les parties prenantes à accompagner le Burkina Faso dans ses efforts.

Monsieur le Président,

Distingués délégués,

Qu'il me soit permis aussi d'exprimer la reconnaissance du Burkina Faso à l'ensemble des partenaires qui, dans le cadre de la coopération, lui apportent une assistance technique et financière dans la réalisation de projets entrant dans le cadre de l'implémentation du Traité.

Je vous remercie !